

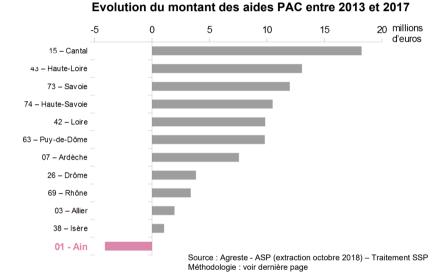
N° 6 - mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Ain

L'Ain, seul département perdant de la réforme en évolution absolue

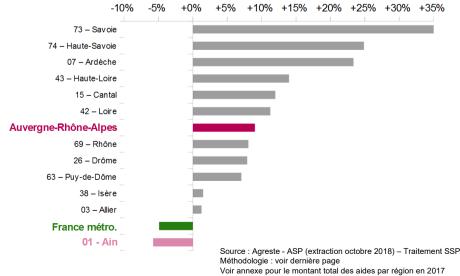
- Perte pour le département : 4,1 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€



Une diminution des aides plus forte dans l'Ain qu'au niveau national en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017





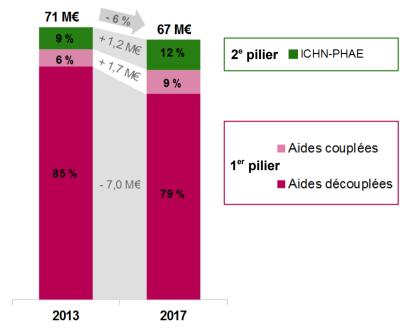


Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

- Montant global des aides de 67 M€ en 2017
- Forte diminution des aides découplées (- 7 M€ et - 6 points)
- Augmentation des aides couplées (+ 1,7 M€ et
 + 3 points dans le montant total des aides)
- Faible poids du 2° pilier (12 % des aides en 2017 contre 30 % dans la région)

Comparaison des aides par catégorie

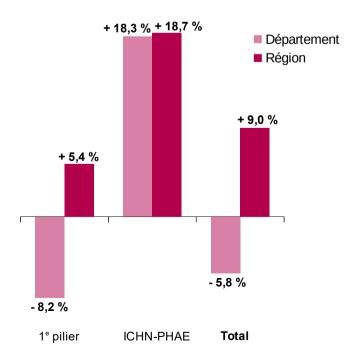


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Diminution du 1er pilier et augmentation du 2e pilier dans l'Ain

- Diminution du montant total des aides dans l'Ain entre 2013 et 2017 contrairement à l'évolution régionale
- Transfert du premier pilier vers le deuxième bien visible pour le département

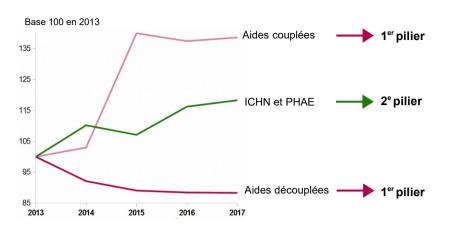
Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

Diminution du montant des aides découplées depuis 2013

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides couplées entre 2014 et 2015 puis stabilisation
- Augmentation des aides du 2^e pilier sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées jusqu'en 2015 sous l'effet de la convergence puis stabilisation grâce à la revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2° pilier (+ 26 % soit + 3 600 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire beaucoup plus faible dans l'Ain qu'au niveau régional (+ 1 400 € contre + 3 900 €)
 - * Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

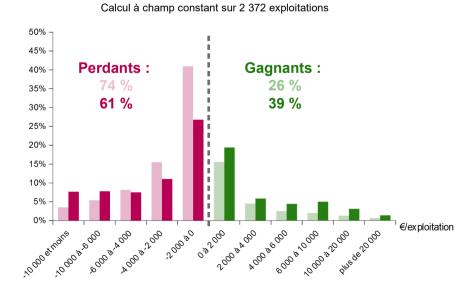
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE PAC	
2013	(€)	19 606	5 507	21 005	10 506	23 007
2015	(€)	17 932	4 093	19 949	12 805	22 314
2017	(€)	19 426	4 081	21 563	14 143	24 385
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	- 180	- 1 426	+ 558	+ 3 637	+ 1 378
	(%)	- 0,9	- 35,0	+ 2,6	+ 25,7	+ 5,7

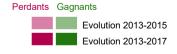
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du nombre de bénéficiaires de la réforme

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



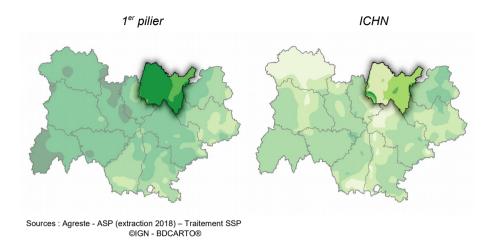
- 2015 : 26 % d'exploitations gagnantes 2017 : 39 % d'exploitations gagnantes (soit + 13 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 44 % des exploitations perdantes



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



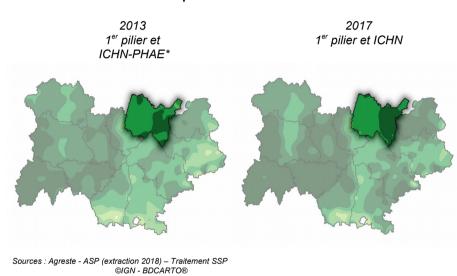
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300€/ha de SAU
- Bénéficiaires de l'ICHN à l'est du département principalement (75 à 150 €/ha de SAU en moyenne)



75 à 150

- * Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
- * SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

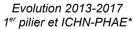
Evolution des aides 2013-2017 par hectare

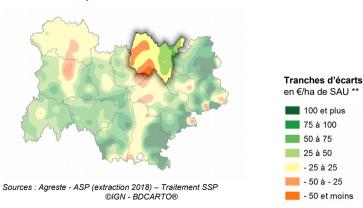


 Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (moitié ouest avec 225 à 300 €/ha), et en montagne d'autre part (moitié est avec 300 à 400 €/ha)



- * Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
- ** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation
- ** SAU des bénéficiaires de l'aide (1er pilier et/ou ICHN)



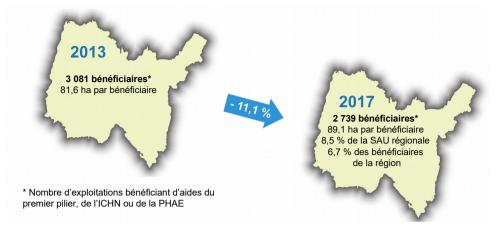


- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 50 €/ha de SAU principalement)
- Diminution des aides en zone de plaine : les exploitations les plus au sud perdent au moins 50 €/ha
- * Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
- ** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation
- ** SAU des bénéficiaires de l'aide (1er pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) - Traitement SSP -Méthodologie : voir dernière page

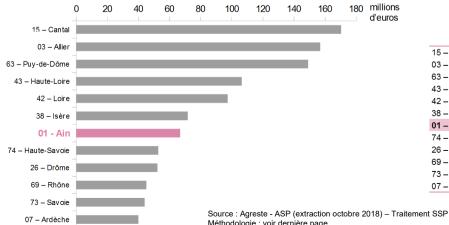
Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013	2015	2017	
	(millions d'€)	(millions d'€)	(millions d'€)	(millions d'€)
1 ^{er} pilier	64,3	59,5	59,0	-5,3
DPU	59,9	-	-	-
DPB	-	30,8	27,2	-
Verdissement	-	18,7	18,5	-
Paiement redistributif *	-	3,5	6,7	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,4	-
Total aides découplées	59,9	53,3	52,9	-7,0
Aide aux bovins allaitants	3,3	3,4	3,3	+0,0
Aides aux bovins laitiers	0,7	1,7	1,7	+1,0
Aides ovins/caprins	0,4	0,4	0,4	-0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,7	0,7	+0,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	4,4	6,2	6,1	+1,7
2º pilier	6,6	7,1	7,8	+1,2
ICHN	4,2	7,1	7,8	+3,6
PHAE	2,4	-	-	-2,4
Agriculture biologique	0,6	0,9	ND	-
MAET/MAEC	1,3	0,7	ND	
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,4	ND	-
Assurance récolte	0,7	0,9	1,1	+0,4
TOTAL GÉNÉRAL**	70,9	66,6	66,8	-4,1

^{*} Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple * Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1er pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017	Part dans le montant régional	
	en millions d'euros	en %	
15 – Cantal	170	16,2%	
03 – Allier	157	14,9%	
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%	
43 - Haute-Loire	106	10,1%	
42 – Loire	97	9,2%	
38 – Isère	72	6,8%	
01 – Ain	67	6,3%	
74 – Haute-Savoie	53	5,0%	
26 – Drôme	52	5,0%	
69 – Rhône	45	4,3%	
73 – Savoie	44	4,2%	
07 – Ardèche	40	3,8%	

Méthodologie : voir dernière page

^{-:} sans objet / ND : Non disponible

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

			2013	2017
Aides découplées		Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
1 ^{er} pilier		Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide aux soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au chanvre Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux prunes transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2º pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017



ET DE L'ALIMENTATION Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Service régional de l'information statistique, économique et territoriale 16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes

Tél: 04 73 42 16 02

Courriel: infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture-gouv.fr www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr www.agreste.agriculture.gouv.fr Directeur régional : Michel Sinoir Directeur de publication : Seán Healy Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut

Prix : 2,50€

Dépôt légal : mars 2019 ISSN : 2552-4151 (En ligne)